

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 481-24 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – DOSSIER DU 220, RUE LAROSE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de Dunham tiendra une séance le 24 septembre 2024 à 17 h 00, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Dunham situé au 3777, rue Principale à Dunham ayant pour objet de statuer sur la demande de démolition suivante :

NATURE DE LA DEMANDE DE DEMOLITION

Le comité de démolition est saisi d'une demande de démolition du bâtiment principal situé au 220, rue Larose à Dunham.

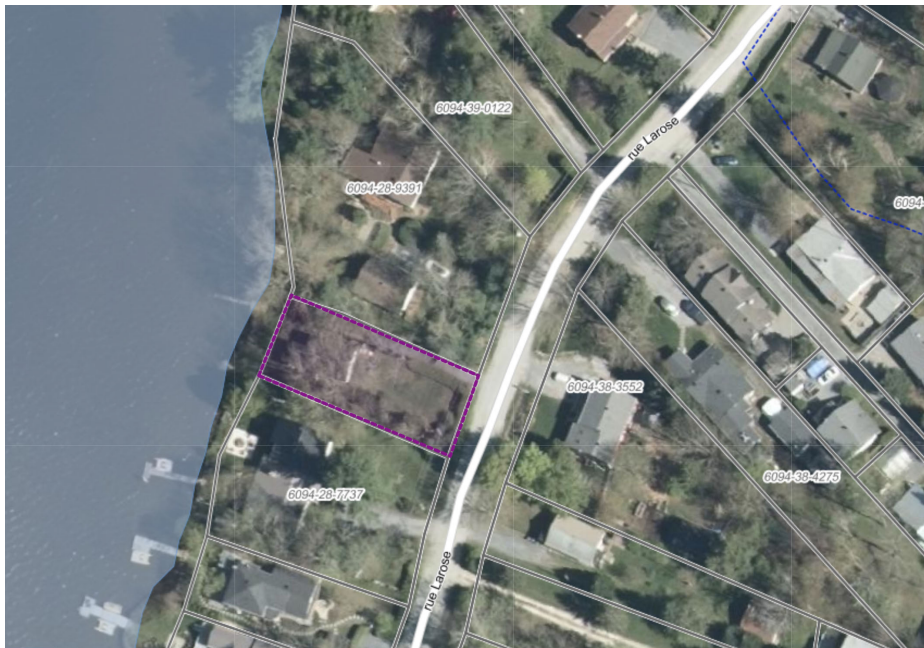
Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, par courrier électronique à greffe@ville.dunham.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Jessica Tanguay, greffière
3777, rue Principale
Dunham (Québec) J0E 1M0

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition relativement à cette demande à ladite séance.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE

220, rue Larose – lot 3 980 699 du cadastre du Québec



FAIT À DUNHAM, CE 12 SEPTEMBRE 2024.

(signé)

Jessica Tanguay,
Greffière
